

22 AVRIL 2015

Mise en œuvre du plan Juncker en France :**440 millions de prêts à l'innovation financés via le Fonds Européen d'Investissement seront mis à disposition des PME et ETI françaises dès le mois de mai.****Réunis lundi et mardi à Luxembourg, les conseils d'administration du FEI (Fonds Européen d'Investissement) et de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) ont annoncé les premières initiatives concrètes financées dans le cadre du plan Juncker.**

Parmi celles-ci, les Prêts Innovation et Prêt Amorçage Investissement de Bpifrance.

D'une valeur totale de 420 M€, ces deux nouveaux outils de financement permettront d'octroyer des prêts aux entreprises françaises avec une garantie du FEI sur deux segments clés de leur financement :

- Le Prêt Innovation (PI), doté de 320 M€ et garanti à hauteur de 50 % par le FEI, facilitera le lancement industriel et la mise sur le marché d'innovations de PME et petites ETI (moins de 500 salariés) pour des tickets compris allant jusqu'à 5 M€.
- Le Prêt Amorçage Investissement (PAI), doté d'une capacité de financement de 100 M€ et garanti à hauteur de 40 % par le FEI, permettra de renforcer la structure financière des jeunes entreprises qui réalisent une levée de fonds auprès d'investisseurs avisés, et de les accompagner dans leur développement en leur apportant un financement complémentaire jusqu'à 500 000 euros.

Le Directeur général de Bpifrance, Nicolas Dufourcq a déclaré : « Les prêts Innovation et Amorçage Investissement seront accessibles aux entreprises françaises dès le 15 mai 2015. Cette capacité à mettre en œuvre rapidement le plan Juncker confirme le rôle clé de Bpifrance en faveur de l'innovation et son rôle de partenaire de confiance des institutions européennes ».

Cet accord succède et enrichit le « Prêt innovation FEI » mis en place par Bpifrance début 2014 dans le cadre du programme RSI (Risk Sharing Instrument) de la Commission européenne. Les nouveaux Prêts Innovation et Amorçage Investissement du Plan Juncker vont mobiliser des financements plus importants et présenteront une exposition au risque renforcée.

Cet accord entre Bpifrance et le FEI marque une nouvelle étape dans l'engagement conjoint du Groupe BEI et de Bpifrance en faveur de l'investissement des entreprises. A l'automne 2014, Bpifrance a participé à l'augmentation de capital du FEI, portant sa participation à 2,3 %. En décembre 2014, Bpifrance signait avec le FEI un protocole d'accord visant un potentiel de co-investissement entre 500 et 600 millions d'euros sur 4 ans dans les fonds français de capital investissement ayant pour cible principale les PME et les ETI françaises.



Bpifrance continuera à être force de proposition vis-à-vis du FEI et proposera des initiatives complémentaires pour encourager la mise en place de véhicules de capital-risque communs avec d'autres banques publiques nationales ou encore de créer un nouveau programme de garantie pour le financement immatériel des PME et ETI.

À propos de Bpifrance

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface.

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 42 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- favoriser le développement économique des régions
- participer au renouveau industriel de la France
- faire émerger les champions de demain.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'informations sur : www.bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance

Contacts presse :

Bpifrance
Anne-Sophie de Faucigny
Tél. : 01 41 79 99 10
as.defaucigny@bpifrance.fr

Nathalie Police
Tél. : 01 41 79 95 26
nathalie.police@bpifrance.fr